

été fixée au 21 de ce mois, dimanche de la Passion. Veuillez donner à vos fidèles lecture du décret pontifical, dont je vous envoie la traduction officielle, et en exécuter toutes les prescriptions.

Prions avec ferveur, avec confiance, le Dieu des miséricordes, nous unissant d'esprit et de coeur aux intentions du chef de l'Eglise.

DECRET

“ Affligé à la vue de la guerre qui broye tant de jeunes vies, qui jette dans la désolation les familles et les cités, et qui entraîne dans son tourbillon des nations florissantes ; considérant que le Seigneur, qui *castigando sanat et ignoscendo conservat*, se laisse toucher par les prières des coeurs contrits et humiliés ; désireux de faire parler plus haut encore que le fracas des armes la voix de la foi, de l'espérance et de la charité, qui, seules, ont la force divine d'unir les hommes en un seul coeur et une seule âme, — Sa Sainteté Benoît XV invite, il exhorte le clergé et le peuple à des oeuvres de mortification pour expier les péchés qui provoquent les justes châtiments de Dieu, et il a décidé, en même temps, que, dans tout le monde catholique, d'humbles prières seront adressées à Dieu pour obtenir de sa miséricorde la paix tant désirée.

Dans ce but, Sa Sainteté ordonne que, le dimanche de la Sexagésime, 7 février prochain, pour l'Europe — et, pour tous les autres diocèses du monde, le dimanche de la Passion, 21 mars — l'on célèbre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et dans toutes celles des religieux, des cérémonies spéciales, réglées de la manière suivante :

Le matin, après la messe conventuelle ou paroissiale, on exposera solennellement le Très Saint-Sacrement. L'encense-